

Nom Pays	Poids %	Protection juridique	Opportunités
USA	32	Accord bilatéral (2006 avec l'Union Européenne) protégeant certaines appellations y compris Méditerranée (article 7.1 et Annexe IV). Dans la pratique, pour la protection de Méditerranée, critère de la tromperie du consommateur pour une opposition à marque et nécessiter de prouver l'intention de profiter indument de la notoriété pour une annulation de marque	Parmi les leaders en matière d'importations de vins y compris Méditerranée
Canada	16	Accord économique et commercial global (AECG) UE-Canada, en théorie protégé en tant que "Portes de Méditerranée" mais pas de trace sur la base de données (confirmation de l'INAO que Méditerranée est bien protégée au Canada par l'accord	5ème plus gros importateur de vins
Chine	9	Accord entre le Chine et l'UE pour protéger 200 IG mais Méditerranée n'en fait pas partie. Pour protection: marque collective + enregistrement en tant qu'IG, Accord? ; Une fois l'IG enregistrée, protection en vertu du texte "Mesures pour l'administration des indications géographiques de produits agricoles" en vigueur depuis 2008 en Chine (article 24)	4ème plus gros importateur de vins Possibilité d'enregistrer Méditerranée en Chine comme d'autres AOP l'ont fait pour éviter les usages commerciaux déloyaux courants en Chine
Espagne	7	Bonne protection juridique puisque membre de l'UE (Règlement 1308/2013 et 1151/2012)	
Allemagne	3	Bonne protection juridique puisque membre de l'UE (Règlement 1308/2013 et 1151/2012)	Troisième plus gros importateur de vins mondiaux en 2018, premier en importation volume en 2019 selon l'OIV avec le vin blanc qui a pris le dessus sur la consommation de vin rouge, les vins les plus exporté sont l'IGP Pays
Pays-Bas	2	Bonne protection juridique puisque membre de l'UE (Règlement 1308/2013 et 1151/2012)	7ème plus gros importateur de vins
Brésil	0,6	Selon l'instruction normative 25/2013, l'indication géographique doit être reconnue dans le pays d'origine ou par des entités ou organismes internationaux compétents et enregistrement auprès de l'office brésilien pour bénéficier de la même protection que les IG brésiliennes	Accord MERCOSUR qui va protéger 350 IG françaises prochainement
Nouvelle-Zélande	0,4	Protection limitée (produit susceptible de tromper ou induire en erreur le consommateur en vertu de la loi nationale sur les pratiques	Négociations en cours avec l'Union Européenne pour passer un accord commercial

Japon	0,3	Membre ADPIC, Loi sur la protection des noms de produits agricoles, forestiers et halieutiques et denrées alimentaires spécifiques (loi n° 84 du 25 juin 2014, telle que modifiée jusqu'à la loi n° 88 du 7 décembre 2018), mais nécessité de prouver que l'IG bénéficie d'une certaine notoriété dans le pays d'origine et sur le territoire japonais	6ème plus gros importateur de vins
Côte d'Ivoire	0,1	Accords ADPIC en principe,	à voir avec le travail de Balla SYLLA (ODG
Hong Kong	0,1	Protection reliée à celle de la Chine	Pays qui importe une quantité importante de vin relativement à sa population, il est le premier importateur de vins de Bordeaux pour exemple
Singapour	0,1	Protection des IGP étrangères sans enregistrement en principe	Marché porteur, pas de production de vin à Singapour, que des importations avec une augmentation constante de ces denrées depuis au moins 2016
Mexique	0	Protection en vertu des accords ADPIC consolidée le droit national de propriété industrielle	
Corée du Sud	0	Protection des IGP étrangères prévues par le droit national coréen, bonne sécurité juridique en principe, aucun dossier en détournement ou usupations pour le vérifier	Pays développant ses importations de vins, 14ème importateur de vins de Bordeaux
Russie	0	Bonne reconnaissance des IG en matière viticole par Rospatent, office des marques russes	Pas d'exportation vers la Russie pour le moment mais pays porteur puisque 9ème plus gros importateur de vin